

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

**COMMUNE DE CONDRIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026

Le six juillet deux mille vingt-six, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Madame Magalie VEYRIER, Maire.

Membres présents : Magalie VEYRIER ; Cécile AUBERT-MICHEL ; Jean-Marie FAVRE ; Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Eric MOUNIER ; Lucie BRIATTE ; Aurélien CELLIER ; Jean-Frédéric VINCIGUERRA ; Stéphane BOULAHBAS ; Alexis BISIAUX ; Priscille MICHEL ; Maud ALLIBE ; Michaël FAVIER ; Laura PARET ; Berthine SAVIGNAN ; Kentin PARET ; Serge DREVON ; Sylvie LAPORTE ; Elisabeth POZZI ; Jérôme MORGANT ; Guillaume GEORGE ; Loïc RENAUDEAU

Membres absents : Gaëlle FRERY-RIGALDIES ; Raymond MICHEL ; Daniel DURR ; Emmanuelle BRACCO ; Virginie JEGAT

Pouvoirs : Gaëlle FRERY-RIGALDIES à Eric MOUNIER ; Raymond MICHEL à Alexis BISIAUX ; Daniel DURR à Sylvie CHENAVIER-DIANI ; Emmanuelle BRACCO à Laura PARET ; Virginie JEGAT à Maud ALLIBE ;

Nombre de membres en exercice : 27 **Nombre de membres présents** : 22 **Nombre de voix** : 27

Date de Convocation : 30 juin 2026

Secrétaire : Alexis BISIAUX

2026-48 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2026 N°2 ET AUGMENTATION DU VERSEMENT AU CCAS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L. 1612-11 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-02 du Conseil Municipal en date du 3 février 2026 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n° 2026-05 du Conseil Municipal en date du 3 février 2026 approuvant la participation au CCAS pour l'exercice 2026 ;

Considérant qu'il est souhaité augmenter pour l'exercice le versement de la Commune à destination du CCAS à titre préventif et prévoir au budget les crédits correspondants ;

Considérant que des modifications peuvent être apportées au budget primitif par le Conseil Municipal, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent ;

Considérant que ces modifications n'ont pas d'effet sur l'équilibre global des sections et du budget dans son ensemble ;

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide,

Article 1^{er} : D'approuver la décision modificative du budget primitif sur la base des montants à la hausse et des montants à la baisse référencés dans le tableau ci-après :

Dépenses de fonctionnement		en €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		+10 000,00
657363.	Subvention fonct. établissement aux organismes publics - CCAS/CIAS	+10 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'invest.		-10 000,00
	Virement à la section d'investissement	-10 000,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		+0,00

Dépenses d'investissement		en €
Opération 0101 - Bâtiments communaux		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles		-10 000,00
21318.	Autres bâtiments publics	-10 000,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		-10 000,00

Recettes d'investissement		en €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement		-10 000,00
	Virement de la section de fonctionnement	-10 000,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		-10 000,00

Article 2 : De porter le versement au CCAS au titre de l'exercice 2026 de 41 815,44 € à 51 815,44 €.

Pour extrait conforme,

Condrieu, le 07 juillet 2026

La Maire,
Magalie VEYRIER



Le secrétaire de séance,
Alexis BISIAUX

